

# GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11; chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHARLES-BÉCHEF, quai des Augustins, N° 57; PIGNON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

## JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Hardoin.)

Audience du 13 avril.

Accusation de complot contre l'Etat, etc. — Plaidoiries. (Voir la Gazette des Tribunaux des 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 avril.)

A l'ouverture de l'audience, M<sup>e</sup> Bethmont, avocat de l'accusé Sambuc, a la parole.

« Messieurs, dit-il, vers la fin de décembre, au milieu de mille inquiétudes cruelles, vous vous les rappelez sans doute, le pays attendait la réparation judiciaire du plus énorme des attentats. La Cour des pairs était réunie, les ministres de l'ex-roi comparaissaient devant elle, coupables du crime de lèse-patrie, couverts du sang du peuple, chargés de sa haine, accusés en son nom; je ne vous dirai pas quelle agitation tourmentait la France; combien alors fermentaient dans Paris les plus justes ressentimens. Cette époque, avec ses sourdes inquiétudes, ses bruits alarmans murmurés à l'oreille, ses cris de mort vociférés dans nos rues, le bivouac de nos gardes nationales au Luxembourg, et la morne tristesse des soldats-citoyens menacés de tourner leurs armes contre des frères pour protéger l'arrêt d'une justice que tous ne regardaient pas comme complète; cette époque, Messieurs, est gravée dans vos souvenirs. Elle avait été signalée comme l'écueil de l'ordre nouveau. Les corps politiques s'étaient à l'avance occupés de conjurer l'orage; ils avaient proposé l'abolition de la peine de mort pour éviter une solennité de vengeance et les représailles de la Grève.

« L'arrêt fut prononcé; la vie des coupables était sauve; et l'ordre pourtant triompha et les haines se turent! Je crois même, sans trop présumer de cette bonne nation française, pouvoir dire que malgré des blessures saignantes encore, malgré les longs jours de deuil préparés à tant de familles, le peuple a couvert la cruelle conduite de ces hommes, si ce n'est de son pardon, du moins de son oubli.

« Durant ces jours de justice, et surtout de clémence nationale, des hommes ombrageux, qui devaient tenir le pouvoir pour heureux puisqu'il durait encore, recueillent des bruits sans nom, et des propos sans suite, des dénégations sans auteurs, et avec cet amas de viles calomnies font jeter et languir dans les prisons dix-huit jeunes patriotes, afin que la justice égarée réclame d'eux, en expiation de leur dévouement à la patrie, tout le sang qui leur reste des journées de juillet. (Mouvement dans l'auditoire.)

« Il faudrait, Messieurs, plus de modération que n'en comporte la raison humaine pour se défendre dans cette cause, d'un langage empreint d'amertume; néanmoins je l'essaierai.

« L'histoire de ce procès vous est due, la voici :

« Un jour, du haut de la tribune, un magistrat député annonce à la France l'existence d'un complot tramé par des républicains. Il s'impose ainsi le devoir de justifier cette révélation si solennelle; de là des préoccupations, des soupçons injurieux sur des gens de cœur, une confiance aveugle aux insinuations de la calomnie, de là le procès.

« Résumé des terreurs d'un parti, la conspiration promise était appelée à réunir tous les élémens d'opposition dont ce parti s'est fait des fantômes dans les vertiges de son épouvante.

« Ainsi les écoles, la société des *Amis du Peuple*, les artisans nationaux, les orateurs des faubourgs y devaient trouver leur place.

« Quatre étudiants d'un hôtel de la rue des Grès, et le vieux commissionnaire de cet hôtel, représentent les écoles. La société des *Amis du Peuple* est personnifiée toute entière dans son président. L'artillerie est accusée dans ses deux jeunes et dignes capitaines et autres héros importuns de juillet. Enfin, vous savez qui doit payer la dette de nos tribuns de carrefours.

« A ce vaste complot, il fallait un lien, un chef; ce fut Sambuc qu'on trouva. Sambuc, jeune homme aux idées pures et naïves, d'une imagination brillante sans doute, mais neuve aux choses de la vie; Sambuc, qui, jeté dans Paris au milieu d'une tourmente politique après la solitude de ses montagnes de la Suisse, reçoit tout à coup les impressions si variées et si vives de nos émeutes populaires; Sambuc, qui chaque soir d'une

journée remplie par l'agitation d'une activité incroyable, se raconte avec tant de candeur les étonnemens de sa vie nouvelle; lui qui, en un mois, subit un procès académique, forme trois sociétés, compose une brochure, fonde un journal, le remplit des travaux de sa plume, écrit cent lettres, fait mille discours, à l'école de droit, au Panthéon, à la Sorbonne; c'est Sambuc que l'accusation choisit. Je le conçois, car c'est une bonne fortune rare qu'un conspirateur qui tient les livres de la conspiration avec une si scrupuleuse exactitude. Sambuc sera donc le chef du complot. C'est dans cet état, Messieurs, que l'acte d'accusation porte l'affaire devant vous.

« La lecture de cet acte a dû vous inspirer des alarmes. L'exposé des charges est précédé d'un sombre tableau politique, où tous les faits de violence isolés qui irritèrent la population sont groupés avec art; rien n'est dédaigné, ni les confidences d'un rêveur de complots, ni même les propos échappés au délire d'un fou.

« Les débats vont s'ouvrir. Les accusés comparaissent sous la double prévention que fait naître le lien par lequel on les a unis, et le récit de ces faits généraux, dont tout l'odieux pèsera sur eux, sans qu'ils puissent s'en défendre, précisément parce qu'on ne les en accuse pas. Or, Messieurs, cette position que l'on s'était faite, que l'on avait choisie avec toute la maturité de la méditation dès le premier jour, dès la première heure, le magistrat qui accuse l'abandonne; il persiste à voir plusieurs complots, il a cessé de voir le lien qui les unit. Le complot général se résout en catégories. Cependant, grâce au nœud de cette connexité imaginaire, trois accusations différentes ont été réunies dans une même instruction, dans un même débat. Chaque accusé peut se plaindre de voir son sort soumis aux chances des impressions qu'ont fait naître tant de témoignages qui devaient rester étrangers à sa cause.

« Ce n'est pas tout: les faits dits généraux, véritables aperçus politiques pris du parquet, écartés du sanctuaire de la justice, au premier examen sont renvoyés à la barre de l'historien, leur juge naturel, dont il n'eût pas fallu un seul moment les distraire.

« Alors l'accusation rentre dans ses limites, mais elle y rentre après des écarts que je devais signaler, et sur lesquels je m'abstiendrai de toute réflexion, pour rester fidèle à mes habitudes de respect envers la magistrature.

« De même que Sambuc est le lien du triple complot, il en est aussi l'archiviste. Une pièce importante a été saisie dans ses papiers, c'est son journal. Cette pièce est devenue la pierre angulaire de l'accusation. Je m'en expliquerai. Ces explications importent à la cause et surtout au caractère de l'accusé que je défends.

« Pour toutes les âmes qui ne s'effraient point d'elles-mêmes, c'est un besoin que de regarder en face, et le jeune homme qui entre dans la vie, tant qu'il n'a point à rougir, se cite volontiers chaque soir au tribunal de sa conscience. Heureux donc celui qui long-temps enregistre sans rien omettre tous ses actes et toutes ses pensées. Beaucoup ont commencé un travail de ce genre, bien peu le continuent long-temps; car à la première faute, la main hésite, la plume s'arrête... vous verrez là une lacune au journal. Celui de Sambuc est soumis à vos regards, Messieurs; parcourez-le; il n'y a point de lacune encore, car fidèle à l'habitude de bien faire, il a pu conserver celle de tout écrire.

« L'accusation ne s'arrête pas à ces misères. Vainement le journal proclame toute la moralité pure de Sambuc, il lui est opposé comme un aveu de ses complots. Sous ce rapport, il m'inspire des réflexions que je dois vous soumettre.

« Une confession, et ce journal en est une, commande un respect religieux à quiconque veut en faire usage. S'il en peut résulter une preuve que la justice accueille, cette preuve, dont le caractère n'est pas défini par les lois, veut être appréciée autant suivant les règles de la raison que selon les inspirations de la conscience.

« Ainsi je dirai du journal de Sambuc qu'il faut le rejeter de la cause ou lui accorder une confiance absolue. Or voici comme je l'entends. On doit croire toutes ses énonciations avec toute l'importance que le journal leur donne, mais avec cette importance seulement, car Sambuc, par sa disposition d'esprit, exagère plutôt qu'il n'affaiblit ce qu'il se raconte. On doit croire que tous faits imputés par l'accusation à Sambuc ne lui sont pas imputables, s'il ne les a pas faits siens en les consignants sur ce journal, car dans ces confidences il ne craignait pas de se compromettre, et il enregistre les plus graves comme les plus indifférens détails.

« Enfin, Messieurs, si des mots sont obscurs, si le sens nous échappe, il faut bien se garder de le compléter par des conjectures, car il doit être à jamais passé le temps qui vit toutes les merveilles judiciaires que l'art ingénieux des interprétations fit éclore. Ces principes posés, j'analyse le journal et j'accepte sans crainte tous les faits qui y sont consignés.

« Ici l'avocat, dans une discussion étendue, prouve que dans les premiers jours de décembre l'accusé fut constamment occupé du soin de fonder l'association des Ecoles; il raconte les essais multipliés et infructueux qu'il tenta après des ministres pour faire agréer un plan auquel il donnait tout l'éclat de la publicité. La société de l'*Ordre et des Progrès*, née au grand jour, tenait des séances publiques, des inconnus y étaient admis, et Sambuc mentionne dans son journal qu'à la conversa-

tion de quelques uns d'eux, il se crut tombé dans un détachement des bonnes études.

Le journal ne fait aucune mention du règlement mystérieux que le ministère public a présenté comme le pacte des conjurés, cependant il renferme la mention du règlement présenté par Sambuc.

M<sup>e</sup> Bethmont, après l'analyse de tous les détails, dit qu'à défaut de toute autre raison, il lui suffirait de répondre que Sambuc n'a pas conspiré par cela seul qu'il est impossible à l'accusation de prouver qu'il en ait eu le temps.

« Messieurs, dit en terminant l'avocat, je ne vous rappellerai pas le tableau sombre tracé avec tant de complaisance par la voix qui accuse; les placards portant la menace du pillage et de l'incendie dans les murs de cette capitale, les cris séditieux, les émeutes populaires transformant cette vaste cité en une place d'armes, et la misère assise sur les débris de ces grandes fortunes dont le commerce attristé a vu l'édifice s'écrouler sur lui-même. Ces terreurs ne sont pas faites pour vous, même en les rappelant je crains de vous faire injure.

« Les accusés vont être libres, ils n'auraient dû jamais cesser de l'être. Le parti qui les poursuit de sa haine trouvera toujours en eux les mêmes conspirateurs.

« Oui, Sambuc, avec son désir énergique de rapprocher les âges, de lier le riche au pauvre, donnera au peuple ces leçons de vertu, de patience, de travail dont sa plume est féconde. Il conspirera l'instruction et l'amélioration de tous.

« Oui, Guinard et Cavaignac, si l'on attende à la liberté du citoyen, si l'on oublie la sainteté des promesses, avertiront le pouvoir qu'il est sur le premier degré du parjure.

« Oui, avec eux, Chauvin, Guille, Pêcheux-d'Herbinville, si quelque cri de guerre se faisait entendre, seront les premiers à répondre à ce cri; oui, vous les verrez inquiets, jeter leurs regards des rives du Rhin aux cimes des Pyrénées, impatients de soutenir l'honneur du drapeau français partout où flotterait avec insulte pour la patrie une bannière étrangère.

« Ah! laissez-les conspirer!

« Tandis que l'égoïsme glacé conspire et sans cesse et partout pour les misères de l'intérêt individuel, laissez le patriotisme conspire avec dévouement la gloire et la prospérité de la France, et puissent, de son sein fécond en héroïques vertus, s'élever beaucoup d'hommes qui leur ressemblent!

« J'ai rempli ma tâche, Messieurs; la vôtre est maintenant bien facile, car j'ai eu le bonheur de défendre Sambuc sans avoir la douleur de trembler pour lui. Qu'il me soit permis de le dire, ce procès, provoqué par la peur, promis avec tout l'éclat d'un triomphe, lie péniblement le présent au souvenir du passé; il n'y a de changé que vous, Messieurs, vous, nos juges, et quoique pour la première fois on ait cru devoir user du droit de vous choisir, je le répète avec confiance, pour vous comme pour le pays, le procès a fait naître un sentiment qui afflige; mais les accusés ont paru; vous les connaissez tous, et vous remporterez un sentiment qui console.

M<sup>e</sup> Rouen et M. Boussi présentent successivement la défense de MM. Audry et Roubier.

M<sup>e</sup> Marie prend la parole pour Pésard, et s'exprime ainsi au milieu du plus profond silence :

« On a beaucoup parlé de l'agitation qui a succédé aux journées de juillet; cette agitation trouvait son explication naturelle dans les causes générales que je prendrai la liberté de vous exposer, et dans les causes spéciales qui, en décembre et février se manifestaient d'elles-mêmes. On a mieux aimé l'exploiter, on en a fait la base d'un système politique qui a déjà porté et qui portera encore des fruits funestes.

« Un cri d'alarme a été jeté; parti du ministère, il a fait écho à la tribune nationale, et de là il a retenti dans toute la France. La France s'est émue, les haines se sont allumées, un brandon de discorde qu'il sera difficile d'éteindre, a été jeté entre Paris et les provinces.

« Le ministère public aussi s'est ému, et comme les émotions de parquet se traduisent toujours en procès criminels, des procès ont éclaté là où la raison indiquait des mécontents; le parquet a su trouver des conspirateurs; les prisons se sont remplies, et vous avez vu, Messieurs, se renoueler ces scènes déplorables, ces conspirations improvisées qui, sous le règne des derniers rois, ont excité tant de scandale et de colère. (Mouvement dans l'auditoire.)

» Les carlistes ont paru d'abord ; on leur devait cette préférence qui n'était au reste qu'une tactique adroite. Ils ont paru, et qu'a-t-on vu ? des hommes mécontents d'avoir perdu leurs faveurs, leurs places, leurs pensions, quelques nobles désappointés qui auraient mieux fait sans doute de s'associer aux adieux de Chateaubriand et d'accepter sa philosophie ; mais des conspirateurs, aucun ! Le ministère public a crié victoire parce que le jury a condamné deux hommes obscurs comme non révélateurs d'un complot resté idéal aux yeux de la justice.

» Je ne sais si les bonapartistes auront leur tour ; en attendant, voici venir la grande conspiration républicaine. (On rit.) Quelques étudiants dont le cœur s'est ému aussi aux misères de la patrie, dont l'âme jeune et neuve n'a eu d'autre tort que de se répandre au-dehors avec trop de naïveté et d'abandon ; et à côté d'eux des hommes à la raison élevée, au caractère fier et énergique, dont la conscience pure s'est révoltée à la vue d'une magnifique conquête gaspillée par des ambitieux.

» Ces hommes de juillet, ils ne pouvaient échapper à leur destinée ! vaincus, ils appartenaient de droit aux échafauds de Charles X ; vainqueurs, on leur a prouvé bien vite que le pouvoir ne presse qu'avec répugnance et terreur les mains assez puissantes pour briser des trônes ! (Nouveau mouvement dans l'auditoire.)

» Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle pompe la conspiration républicaine a été annoncée. A l'audience tout s'est éclairci, et l'accusation, si hautaine quand elle se parlait à elle-même, amenée devant les juges du pays, a imité aussi ces anciens chevaliers qui combattaient, non la lance au poing, mais chapeau bas.

» Il y avait une noble satisfaction à offrir à de nobles victimes ; mais on n'a pas compris qu'il y a grandeur et non faiblesse à réparer une erreur. L'acte d'accusation révèle tout à la fois la logique et la pensée de ce procès ; on a dit assez haut à la France pour que ces paroles soient entendues : « Voici les républicains ; ce sont eux qui excitent les émeutes, jettent le désordre, ruinent le commerce, g3 est aux portes, que la société se mette en défense ! »

» C'est au milieu de ces clameurs, c'est sous l'influence de ces préventions funestes que le procès a été commencé, l'instruction suivie ; on plut le crime a été dénoncé avant la vérification des faits ; c'est un système construit en dehors des faits et qui a pour unité terrible l'échafaud.

M<sup>e</sup> Marie annonce que les troubles de la société doivent, selon lui, être attribués, non à des conspirations, mais à des causes plus graves, plus profondes.

» Toute révolution, dit-il, a une mission à remplir ; la révolution de 1830 avait la sienne ; elle ne s'est point accomplie ; voilà le secret du malaise. Tant qu'il s'est agi de détruire, il y a eu unité parfaite de pensée et d'action. La dynastie ancienne était dans la société française comme un de ces éléments étrangers introduits dans un corps avec violence, et que ce corps rejette avec douleur. Le moment de la colère devait arriver ; il est venu, et trois jours ont suffi pour jeter à bas du trône une dynastie de tant de siècles, dont les étrangers avaient prétendu ressusciter le cadavre. (Marques d'approbation dans l'auditoire.)

» Mais la destruction est le premier fait, le fait le plus facile des révolutions ; après avoir détruit, il faut organiser. Alors, surtout, l'unité de vues et de pensées est nécessaire ; cette unité a manqué. La crise était violente, je le sais ; mais je sais aussi que la France, livrée à son génie, en serait sortie victorieuse. Les trembleurs et les ambitieux ont tout gâté ; les uns peu faits aux habitudes demi-sauvages d'un peuple chez qui le bon sens supplée au défaut d'éducation, ont cru voir surgir le fantôme de g3 au milieu des promenades de Rambouillet et de l'Hôtel-de-Ville ; les autres ont habilement exploité cette peur ; un nom a été prononcé, et Paris avait donné un Roi à la France, que les provinces ignoraient encore les journées de juillet.

» La nécessité, cette souveraine devant laquelle se courbent les peuples et les rois, avait prononcé, je le veux ; que les résultats soient bons, je l'accorde ; c'est la forme que j'attaque. Messieurs, l'élection d'un roi est chose grave ; à ces grandes époques de leur destinée, les peuples n'abdiquent pas aisément le rôle qu'ils sont appelés à jouer. Il y a une différence pour eux entre consentir et approuver. On ne l'a pas compris. Qu'en est-il résulté ? Le pouvoir est resté à la surface, balotté entre tous les partis ; ses ennemis ont nié sa légitimité ; les provinces en ont douté quelque temps ; parmi ses partisans eux-mêmes, ceux qui voient dans ce monde autre chose que la force matérielle, nécessité ou autre, ont cru ne pouvoir mieux l'affermir qu'en lui créant une quasi-légitimité, être fantastique, sorti tout armé d'un cerveau doctrinaire, et qui tient le juste milieu entre le droit divin, le souveraineté du peuple et la force brutale.

» Ainsi a été déposé dans le sein de la société nouvelle un principe de doute et de défiance, et dès-lors un principe de malaise et d'agitation. Tout était réparable au reste ; pour cela il fallait faire prompt retour à l'ordre pour organiser la révolution et fonder les institutions nouvelles.

» Organiser la révolution ! Comment l'aurait-on fait ? on ne l'a pas comprise ; et d'ailleurs les événements ont leur logique, et dans la constitution politique d'un peuple, tout dépend du point de départ.

» Une révolution n'éclate que lorsqu'il y a contradiction flagrante entre les institutions et les mœurs. Cette contradiction, elle existait lorsque s'est levé le soleil de juillet, on ne paraît pas cependant l'avoir aperçue. Nos hommes d'état ont cru qu'un volcan com-

primé pendant quinze ans n'avait fait explosion et lancé ses laves brûlantes que pour dévorer une couronne ou incendier quelques feuilles de papier, sur lesquelles le pouvoir avait jeté des ordonnances.

» Ils n'ont pas vu que depuis 89, à travers les épreuves rudes et sanglantes de g3, à l'abri des lauriers de l'empire, sous la Charte de Louis XVIII, la nation a grandi, qu'un peuple nouveau s'est formé, que la civilisation est pour tous, et que tous doivent compter pour quelque chose dans l'organisation du système représentatif. Ce progrès de l'humanité, que Brougham a signalé si énergiquement à la tribune d'Angleterre, et qui existe aussi en France, on l'a dédaigné.

» Quel a été le résultat de ce défaut de vues ? Une Charte nouvelle a été faite ; dans cette Charte le peuple a été, comme par le passé, divisé en deux catégories : dans l'une on a placé les hauts propriétaires, classe privilégiée qui est au peuple ce qu'étaient au tiers-état la noblesse et le clergé, et qui demande le juste milieu, comme autrefois la noblesse et le clergé réclamaient le *statu quo* ; dans l'autre, on a jeté pêle-mêle les savans, les industriels, les artistes, toutes les supériorités morales, en un mot, populace remuante qui, n'ayant point été assez adroite pour acheter des maisons, ne mérite pas d'être associée aux droits politiques. (Nouvelle approbation dans l'auditoire.)

» Ainsi la société a changé dans ses mœurs par le développement des lumières, et les institutions sont restées les mêmes ; elle cherchait l'harmonie ; elle n'a trouvé que de nouvelles discordes. Et en présence de ce mal profond on cherche une cause de trouble dans les conspirations !

» La jeunesse est turbulente ; et comment ne le serait-elle pas ? chassée même des conseils municipaux, on ne la reconnaît comme vivante dans l'Etat que lorsqu'il s'agit de verser son sang !

» Les savans, les artistes, les industriels, les supériorités morales s'émeuvent et s'agitent ; et comment en serait-il autrement ? Ils sont aussi chassés des collèges électoraux, condamnés à la mort politique. Et cependant l'histoire des siècles leur apprend qu'ils ont eu le pouvoir, que le pouvoir appartient aux capables. Souverains détrônés, croyez-vous donc qu'ils s'humilieront servilement et sans murmures devant une aristocratie d'argent ? c'est méconnaître les mœurs et la dignité de l'homme.

» Messieurs, on a cherché les causes de l'agitation ; on a dénoncé à la France les statuts de la république. Vaine parade ! Je signale, moi, la vraie cause du mal, et je dénonce à mon tour les statuts de l'aristocratie. (Des applaudissemens éclatent dans l'auditoire ; ils sont aussitôt comprimés par M. le président.)

» Au reste, les faits ont merveilleusement répondu aux principes ; le trône était grand et fort, entouré des hommes qui l'avaient fondé. On l'a bientôt fait rougir de son éclat roturier, et la noblesse et la fortune se sont empressées à jeter la distance glaciale d'une cour entre le monarque et ses sujets.

» On a répudié les hommes, comment se serait-on inquiété de leurs sympathies ? A nous, la France ! ont crié des pays amis, et la France, ce pays de la générosité et de l'enthousiasme, la France, si brillante dans le passé de souvenirs nobles et chevaleresques, la France est devenue égoïste et froide aux mains de quelques froids spéculateurs ; il n'a pas dépendu de ses hommes d'état que son antique gloire vint se briser aux pieds de deux tombeaux ! (L'orateur est de nouveau interrompu par des applaudissemens qui s'apaisent à la voix de M. le président.)

» Ce mépris des droits, ce dédain des sympathies nationales, voilà ce qui a irrité, ce qui devait irriter ! Qu'importent quelques concessions inutiles ? La liberté n'a pas attendu les journées de juillet pour conquérir ses diplômes. Les principes sont posés ; ce ne sont plus des mots, ce sont des faits que veut la France ; à cette condition seule le pays retrouvera le calme et la paix.

» La cause se trouve dégagée des préventions funestes qui l'ont sans cesse entourée. Que reste-t-il ? Un fantôme que la France rassurée peut maintenant regarder en face.

L'avocat discute l'accusation en ce qui concerne Pénard. « L'unité de complot, dit-il, lui donnait quelque importance matérielle ou morale. Mais l'unité devant la lumière des débats s'est perdue dans une sorte de trilogie judiciaire, inexplicable pour l'homme de sens.

» Messieurs, dit M<sup>e</sup> Marie en terminant, c'a été un spectacle affligeant pour la justice que cette accusation tombant de chute en chute à une question de non révélation, que la dignité de la magistrature a refusé de poser. Espérons que ce procès dégoutera enfin de ces moyens politiques et odieux renouvelés de la restauration. Ils s'expliquent sous un gouvernement despotique ; ils ne s'expliquent pas sous un gouvernement représentatif.

» Que l'on conspire contre un homme, je le conçois, il est toujours facile de saisir et de briser une existence ; mais que l'on conspire contre une nation pour lui imposer une forme de gouvernement qu'elle repousse, il n'y a pas là crime, il y a folie.

» L'affranchissement, le développement des intelligences est entré pour quelque chose dans l'équilibre des forces qui gouvernent aujourd'hui le monde. De là vient qu'aujourd'hui une révolution ne s'improvise pas ; c'est un développement de l'humanité qui se réalise et s'accomplit.

» La civilisation va grandissant depuis les premiers jours du monde, l'homme sage compte sur cette loi des choses. Il ne conspire pas, il observe, et le moment venu il frappe ; il frappe, et sous sa main puissante s'efface le présent et commence l'avenir.

» Quand Mirabeau dormait pour point d'appui à un immense levier, non la raison individuelle, mais la raison publique, brise la chaîne des traditions, quand sa voix éclatante d'audace et de génie proclame à la face de l'Univers la régénération française, ce n'est pas un conspirateur que le pouvoir puisse atteindre, c'est le missionnaire de la Providence ; c'est le grand homme résumant en lui toutes les volontés. A lui il

appartient de dire, dans le cercle de sa mission : La patrie c'est moi. Je dis, dans le cercle de sa mission, car hors de ce cercle, ce n'est plus qu'un insecte dont tout l'or de la cour ne raviverait pas la puissance perdue.

» Ainsi marchent les événements. Dans ces grandes catastrophes qui font bouillonner les nations, l'humanité est tout, l'homme bien peu de chose. Tolérance donc à ces jeunes imaginations qui ne croient à la république, que parce qu'elles croient encore à la vertu. Le temps, la pratique de la vie et des hommes leur apprendront s'ils doivent renoncer à leur projet ou s'ils doivent y persister.

» La couronne, arrachée aux jours de juillet, traîne encore sur le sol de la France : tolérance pour les hommes de cœur qui s'en affligent et s'en irritent !

» Messieurs, nous avons déjà fait trop d'emprunts à la restauration. Ah ! laissons-lui du moins ses souvenirs sanglans, ses conspirations et ses échafauds ! »

Ce discours, prononcé avec un accent énergique et pénétrant, est suivi de vifs applaudissemens qui se prolongent pendant quelques instans.

M<sup>e</sup> Rittiez, avocat de Chaparre, discute tous les faits qui, selon l'accusation, signalaient son client comme ayant pris part à un complot. L'avocat aborde ensuite l'accusation spéciale d'injures et de violences envers la garde nationale, portée contre M. Chaparre ; il analyse les témoignages relatifs à ce qui s'est passé rue de l'Ecole-de-Médecine, le 22 décembre, et combat l'accusation dans toutes ses parties.

M. Ploque, étudiant en droit, prend la parole, comme ami et collègue des étudiants accusés, et en même temps dans l'intérêt des écoles.

M. le président : Je vous invite d'être court autant que possible.

M. Ploque : Messieurs les jurés, vous ne vivez pas dans l'atmosphère haineux des parquets et des réquisitoires ; vous ne vous croyez pas engagés d'honneur à donner des titres ; vous êtes juges, mais avant tout citoyens, animés des mêmes sentimens que nous. Les étudiants, ici accusés, pourraient être vos fils ; vous représentez ici nos pères, et c'est comme à nos pères que nous sentons le besoin de vous ouvrir notre cœur. Calomniés comme membres des écoles, nous nous réfugions auprès de vous, et nous allons vous faire une entière confiance de nos opinions, de nos pensées, de tous nos actes ; quels qu'ils soient, vous verrez combien est grande notre bonne foi, combien est vif notre désir de voir la France heureuse, sans divisions et sans ennemis.

» Messieurs, ces étudiants dont on vous demande le châtiement, si toutefois nous devons croire que le ministère public a parlé sérieusement, ce sont des hommes d'honneur, animés de l'amour du pays, dévoués et courageux citoyens, et non pas des gens de sac et de corde, de tabagie et de cabaret, comme les ont nommés, dans leur cynisme de bon ton aristocratique, les journaux salariés du pouvoir.

» Tous, et il nous a fallu vous le répéter dans la défense jusqu'à satiété, tous ont mis la main aux barricades, tous sont hommes de juillet : je ne dis pas de ces hommes de juillet qui se sont battus de loin, après la victoire, et quand la fumée de nos cartouches était dissipée. A la Grève, au Louvre, à Babylone, ils ont vu de près les uniformes rouges, et si le pouvoir auquel nous avions confié le soin d'acquitter le prix du sang avait été aussi prompt à distribuer les prétendues récompenses nationales, que nous le fûmes nous à nous ruer sous la mitraille, les accusés auraient figuré aux bancs de la Cour d'assises avec l'étoile de juillet sur la poitrine.

» Aux bancs de la Cour d'assises ! Quel revers, Messieurs ! quelle désespérante vicissitude ! Ces hommes, l'honneur des écoles, ces vainqueurs pour lesquels, il y a huit mois, Paris, la France, l'Europe n'avaient pas assez d'éloges, pas assez d'admiration, aujourd'hui proscrits, insultés, et par qui ? par ceux qui, au sortir des cachettes où la peur les avait jetés, sont montés au pouvoir sur les cadavres de nos frères.

» Les hommes de juillet ont langué quatre mois dans vos cachots, qui certes pour le luxe et la commodité ne valent pas la prison de M. le prince de Polignac, et l'on relève pour eux l'échafaud de Bories, pour eux qui avaient renversé celui où les têtes de leurs accusateurs allaient rouler.

» Leur crime, quel est-il ? On dit, que voyant comploter ouvertement et à la face du pays, l'absolution à perpétuité de nos assassins, ils ont comploté. On dit, qu'alors qu'on s'appretait à répondre aux cris des veuves et des orphelins par un éclatant déni de justice, dans leur indignation, ils ont demandé la tête des vaincus. Mensonge et calomnie ! car, vous vous le rappelez, sur le champ de bataille, dans la première colère de la victoire, alors que le meurtre est une représaille, un droit, ces vaincus, ils les ont épargnés. Vous le savez, nous avons combattu mais point égorgé. D'ailleurs, si nous avions voulu venger le sang par le sang, quand vous avez arrêté les ministres de Charles X, nos baïonnettes étaient encore sanglantes du combat, ne pouvions-nous pas nous précipiter et les plonger dans le sein des prévaricateurs, et, certes, vous n'auriez pas reconnu le sang d'un ministre.

» Ces charges n'ont pas suffi ; on en a accumulé d'autres, dirai-je odieuses ou ridicules. On demande que 17 patriotes aient la tête tranchée en place de Grève. Messieurs, il y a déjà du sang des Ecoles à la Grève. Belle exécution, et qui rappellerait celles d'une époque d'effrayante et d'inévitable énergie, dont le souvenir vous fait trembler !

» Mais, encore un coup, où donc est leur crime ? Pourquoi quatre mois de détention rigoureuse ? pourquoi des réquisitoires ? pourquoi la mort qu'on demande ? C'est, MM. les jurés, que les complots, les attentats, les provocations au meurtre, à la rébellion, ne sont ici que le prétexte ; le crime est ailleurs. Le crime est dans une croyance politique embrassée avec ardeur ; il est dans une opinion consciencieuse que nous sommes résolus, ainsi que l'a dit notre condisciple Audry, à défendre au prix de notre sang, à laquelle nous avons juré de tout sacrifier, tout ; excepté le bonheur et le repos de la France, excepté le respect exclusif que nous professons pour la volonté de la majorité.

» Le crime des étudiants, c'est d'avoir continué leur métier d'hommes de juillet, en réclamant avec trop d'énergie, dit-on, les institutions républicaines qu'on avait promises à la France, et que la France exigera impérieusement. Leur crime, c'est d'être républicains.

» Républicains ! Messieurs, c'était un beau nom jadis, quand il était porté par Vergniaud, Roland, Marceau, Bonaparte, le Bonaparte de Montenoitte et de Campo Formio, Hoche, Carnot, et tant d'autres purs de la Convention, morts dans la misère et dans l'exil. C'était un nom qui faisait trembler l'Europe et nous valait des armées ; car les rois se taisaient et s'inclinaient quand un représentant du peuple avait parlé. Aujourd'hui nos oreilles ne sont plus accoutumées à l'entendre ni nos bouches à le prononcer, et le jour où, du haut de la tri-

Les étudiants ont été flétris de ce nom glorieux, il y avait long-temps qu'il n'avait retenti dans une assemblée nationale française.

Ce nom de victorieuse mémoire, nous ne l'avions pas pris de nous-mêmes, indignes, qui n'avaient rien fait encore pour le mériter. Mais puisqu'on nous l'a jeté avec tant de dédain et tant de colère, il nous a bien fallu l'accepter, il a bien fallu ramasser cet héritage de gloire et de désintéressement que nous ont renvoyé nos ennemis. Nous sommes républicains : eh bien ! quand cela serait, où est le mal ? Est-ce un crime d'être ce qu'étaient nos pères, et d'entrer, sur la foi de leur gloire, dans une carrière qu'ils ont parcourue avec combi- nien de vertu et de constance, l'Europe vous le dira.

Messieurs, j'aborde des questions délicates, j'y toucherai avec tout le respect et les ménagemens que sont en droit d'exiger des discussions vitales auxquelles se rattachent toutes les passions contemporaines. Je veux expliquer notre républicanisme : je serai bref. Vous n'attendez pas de moi que je vous débroule le plan entier d'une constitution nouvelle, et que je m'étende en d'interminables utopies.

République, pour nous, c'est deux choses. D'abord une forme de corps politique, un système de gouvernement, simple, vigoureux, économique, sans intrigans, sans paresseux....

**M. le président**, interrompant : Je vous fais observer que vous portez atteinte aux lois et au gouvernement établi, et dans l'intérêt même de la défense je vous engage à rentrer dans la cause.

**M. Plocque** : Le développement de ces principes me paraît utile à la cause ; nous voulons un gouvernement où la volonté nationale, exprimée par la majorité, est toute puissante pour considérer le pouvoir, et où le gouvernement n'a d'autres fonctions que de constater cette volonté et de la faire exécuter. Or, des institutions républicaines nous ont été promises.

L'orateur rapporte ici les promesses de l'Hôtel-de-Ville, et continue en ces termes :

Messieurs, le 29 juillet au soir, à peine reposés du combat, les vainqueurs étaient en armes ; ils étaient maîtres de Paris ; le peuple n'entendait que la voix de ses généraux improvisés sous le feu. Il attendait d'eux un gouvernement.

Rappelez-vous cette nuit d'allégresse et d'espérance, la première d'une liberté que nous croyions acquise à tout jamais. A la Grève, pendant qu'à grande hâte on déblayait l'Hôtel-de-Ville pour y installer Lafayette, Audry-de-Puyraveau, à la lueur des feux dont brillait la façade du vieil édifice, le peuple avait envahi la place où il foulait le sang des vainqueurs et des vaincus ; chacun se tutoyait, on se saluait de ce beau nom de citoyen, si ancien et si nouveau, on se félicitait du grand coup qu'on venait de frapper. Toutes les prévisions, toutes les inquiétudes interrogeaient l'avenir. Alors, qu'implorait-on pour la France ? Messieurs, j'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui ont eu l'honneur de monter la garde à l'Hôtel-de-Ville dans cette nuit immortelle ! que demandait le peuple français, Messieurs ? la république. Et certes, il eût été beau pour nous de voir la république sortir des barricades et recevoir de nos mains son drapeau tricolore en lambeaux. Nous venions de donner du sang pour elle, l'espérance de la conquérir nous avait consolés quinze ans des persécutions, des insultes de l'aristocratie, de la perfidie des rois, du supplice même de nos amis.

Mais des hommes qui depuis un demi-siècle marchent à la tête des nations dans la carrière de la liberté, nous dirent alors que le jour marqué n'était pas venu où le grand ouvrage devait être accompli à la face du monde. Leur décision fut une loi pour nous : nous rendîmes les armes, nous fûmes dociles à recevoir tout ce qu'on voulut nous imposer. On nous donna la royauté, et l'on nous dit que c'était une royauté qui valait mieux que la république. On proclama la souveraineté du peuple, et nous ne fûmes pas long-temps sans comprendre comment on comptait l'expliquer. Le peuple fut souverain ! amère déception ! Souverain comme Napoléon à Sainte-Hélène ; souverain qu'on fait mourir de faim, qu'on insulte, qu'on dépouille de ses droits, qu'on emprisonne.

Cependant une nuée d'intrigans s'abattait sur le palais encore encombré de cadavres. Ils venaient se disputer le prix du sang. Le vent de la faveur les poussa au pouvoir.

**M. le président**, interrompant de nouveau : Je vous fais observer encore que ces détails sont étrangers et nuisibles peut-être à la cause.

**M. Plocque** : Je n'ai plus que quelques mots à dire.

Nous nous retirâmes résignés et sans murmures, et si, de la haute sphère où ils s'établissaient, ils purent entendre nos adieux, ils vous diront que nous ne leur demandâmes rien, rien que le bonheur de la France, au nom de laquelle ils venaient de nous arracher un si grand sacrifice.

L'orateur est encore interrompu par M. le président, et saute plusieurs feuillets.

L'orateur jette ensuite un coup-d'œil sur les assises de 1822, et termine par ces mots : « Comparez, Messieurs, les assises de 1822 et les assises de 1850. »

M<sup>e</sup> Briquet se borne à repousser les réflexions du ministère public, qui tendaient à flétrir les antécédens de Gourdin ; il fait connaître la conduite pleine de probité de son client, estimé de tout son quartier, et soupçonné seulement par M<sup>me</sup> Cousineau. M<sup>e</sup> Briquet glisse rapidement sur l'accusation capitale portée contre Gourdin, comme étant complice du complot reproché à M. Sambuc et à ses coaccusés, accusation sur laquelle le ministère public n'avait pas insisté.

M. Trélat, accusé, prend la parole :

Messieurs, dit-il, le premier besoin qu'éprouve l'homme qui n'a rien négligé pour cultiver son intelligence, et pour épurer ses sentimens quand il trouve contradiction, et à plus forte raison quand il est accusé, c'est de descendre en lui-même pour s'interroger. Aucun tribunal ne saurait être plus sévère que celui qui siège alors dans son cœur. Rien ne pourrait être plus affligeant pour quiconque a besoin de vérité, que d'avoir employé une partie de son existence à ne trouver que l'erreur ; mais quelque triste que fût cette position après un long voyage, il faudrait bien en accepter les rigueurs, car alors la recherche du vrai devient une mission dont rien au monde ne peut diminuer les inflexibles tendances.

Dès que je me suis vu privé de ma liberté par les hommes qui doivent veiller au repos et à la liberté de la société, j'ai voulu savoir ce que je lui avais fait, et si ceux qui s'en constituent les protecteurs sont bien en droit de me demander compte de ma conduite. J'avoue que je n'ai pu me reconnaître coupable, et que si ma vie était à recommencer, j'en reprendrais de grand cœur tous les sillons déjà parcourus.

Et pourtant, ou c'est moi qui me trompe, ou bien c'est mon accusateur. Vous êtes appelés à en juger, et comme il

m'est impossible de trouver la justification de sa poursuite il faut bien que je vous fournisse les élémens de votre examen.

Le rôle d'un homme forcé de parler de lui-même n'a rien qui soit agréable ni digne d'envie, et je dois pourtant ici vous occuper de moi, puisqu'on me jette devant vous en vous disant : *Voilà un criminel !* Il faut qu'en réponse à ces paroles improvisées d'hier j'apparaisse avec mes trente-cinq ans d'existence pour vous en rendre compte. Ce n'est pas moi qui l'ai cherché ; mais puisqu'on m'a traîné sur le banc de l'accusation, il faut bien que je m'y défende. Si d'accusé moi-même je suis forcé de devenir accusateur, et d'attaquer ici quiconque a voulu me trouver coupable, que la responsabilité en retombe sur ceux-là qui ont fait cette position, et qui ne m'ont pas laissé la liberté de la refuser.

Je jette ici mes convictions toutes nues : je n'ai ni le temps ni la volonté de les her entre elles, encore moins de les présenter avec art. Il n'est pas facile de recueillir ses pensées dans les prisons de notre pays, où tout est bruit et désordre.

Mes convictions, c'est moi : pour me les ôter il faudrait me tuer. Nous ne sommes pas de ces hommes qui peuvent changer de sentimens comme d'habits, et qui ont ceux des jours de fête et ceux des jours de deuil, ceux du matin et du soir, du grand et du petit-lever, ceux qu'ils destinent à gens de haut ou de bas étage. Nos opinions, nos sentimens, nos principes sont pour nous de vieux amis que nous n'avons pas quittés depuis que nous nous connaissons, avec qui nous nous trouvons le matin, le soir, le jour, la nuit, à toute heure, et avec lesquels et pour lesquels nous mourrions, *les voici* :

Nous voulons la plus longue existence et la plus heureuse pour le plus grand nombre possible d'hommes... Nous le voulons, nous le voulons, car le propre de l'homme c'est de s'associer pour jouir du bonheur de ses semblables et pour souffrir de leurs souffrances, sans quoi il faudrait nier la loi de sociabilité.

La sociabilité dans toutes ses applications, c'est l'égalité parmi les hommes : elle n'est étouffée aujourd'hui ou restreinte que par les mauvais sentimens d'égoïsme et d'aristocratie, amenant à leur suite, privilèges, distinctions, hochets, broderies, délicatesses exquises pour les uns, donc oppression, humiliation, misère et dégradation pour les autres.

Savez-vous qu'au temps actuel, une portion de la société n'est en lutte avec l'autre que parce qu'elle a faim ? Savez-vous que souvent on ne la châtie que parce qu'elle a faim, que les cachots, la flétrissure, la mort ne la déciment la plupart du temps qu'à cause des misères qui l'accablent ? Savez-vous que dans cet état de souffrance, une portion de la société est en état de haine et de guerre contre l'autre ?

Qui peut mieux le savoir que les médecins témoins obligés de toutes les douleurs ? Interrogez aussi l'un de nous que ses devoirs de membre de la commission des récompenses nationales, et surtout son dévouement à les remplir ont mis à même de juger de toutes les misères du peuple. Il nous dira que ses travaux de tous les jours qui n'ont eu d'autre terme que celui qu'a voulu leur imposer notre accusateur, lui ont révélé, des hommes, des femmes, des enfans qui ne mangent qu'un jour sur trois, d'autres qui ne mangent pas et qui meurent : il faut bien de la vertu chez ces victimes, pour qu'elles ne retournent pas les persécutions qui les accablent, contre ceux qu'elles pourraient être tentées de regarder comme leurs sacrificateurs !

Pauvre peuple, c'est toi qui travailles, qui produis et qui souffres : avec un peu moins de misère tu offrirais le spectacle de toutes les vertus ; et c'est toujours toi qu'on accuse et qu'on outrage ! C'est toi qui as vaincu l'ennemi commun, toi seul ; et à peine t'es-tu reposé du combat, que déjà tu remplis les cachots ! Il faut te museler, dit-on, car tu es féroce, et au jour de la grande bataille tu n'as fait éclater que désintéressement et magnanimité ! Si on organise la garde nationale, on repousse de ses rangs ceux qui ne possèdent pas ; ils ont vaincu, cela suffit, on n'a plus besoin d'eux ; il faut que chacun veille à la conservation de ses biens.... Eh ! contre qui donc, en vérité ? qui songe à les attaquer, quand on pense que ceux-là qui avaient beau jeu dans les trois jours, ont montré autant de respect pour le droit de propriété que de courage dans le combat ?

La tendance de toutes les sociétés est d'étendre la vie et d'augmenter la somme de bonheur de tous ceux qui les composent. Tout ce qui gêne cette tendance est cause de lutte et ne tarde pas à devenir cause de violence. Sous un ordre de choses bien constitué, les améliorations seraient journalières et n'amèneraient jamais de choc. Telle n'est pas la position actuelle. Sous l'influence de l'inégalité parmi les hommes, et de l'absence des sentimens de bienveillance qui en est la suite, ceux qui regorgent se coalisent contre ceux qui souffrent ; et au lieu de profiter de leur position pour tendre la main à quiconque a besoin de leur aide, ils n'en usent que pour les repousser de toutes leurs forces. De là, haine inévitable des deux côtés, profond mépris d'une part, envie et besoin de vengeance de l'autre.

La cause principale de brisement entre les gouvernans et les gouvernés, c'est le servile assujétissement à ces pernicieuses traditions. C'est que le pouvoir et les administrés ont toujours été considérés comme deux êtres différens, ayant des intérêts divers ou même des intérêts opposés.

Dans cette croyance, il y a combat entre la tête et le corps, efforts continuels et tiraillemens en sens inverses... convulsions de l'état social qui se traduisent en emprisonnemens et en condamnations de toute espèce.

Certaines formules ont parfaitement représenté ces théories de la société. *Diviser pour régner*, est celle qui puisse le plus exactement peindre et tendre à perpétuer l'état de guerre entre une position à conserver au détriment de tendances qui veulent se faire jour, et les efforts qui la menacent. Plus les intérêts du pouvoir étaient en opposition avec les intérêts généraux, plus cette maxime était nécessaire.

Pareil ordre est celui qui règne dans une maison de fous, où l'absence de toute insurrection ne résulte chez des hommes malheureux que de la diversité dans la manière de sentir de chacun, et de l'impossibilité d'ensemble dans une pareille réunion.

Le pouvoir sera en lutte avec le peuple, tant qu'il aura des intérêts contraires aux intérêts populaires. Alors que cette opposition était plus marquée, le pouvoir était en dehors de la société ; c'était le beau temps de la monarchie absolue. Plus tard, il a bien fallu que le pouvoir s'approchât des masses et se mit en rapport avec elles. Le gouvernement représentatif fut constitué ; mais, organisé comme il l'est, il ne peut être qu'une transition entre un passé heureusement ruiné et un meilleur avenir. L'idée de concession, appliquée à ce qui n'est que bon droit et cours naturel des choses, offre un mélange bisarre de traditions usées et de nécessités actuelles, un mauvais compromis entre le passé et le présent.

Forcé de subir le mouvement, le pouvoir n'a rien imaginé de mieux que de venir se placer au juste milieu : c'est le moyen d'être tourmenté en tous sens. Il ne peut cesser de l'être qu'alors qu'il y aura unité dans ses vues, dans ses princi-

pes, dans ses applications, conséquemment dévouement absolu aux intérêts populaires : on ne devrait pas en connaître d'autres. Il ne sera respectable et fort qu'alors qu'il marchera noblement en tête du mouvement social. Telle devrait être la mission de tout gouvernement.

La première révolution avait été l'explosion des besoins accumulés depuis plusieurs siècles, elle devait être violente, elle l'a été. La nécessité de nouvelles tourmentes subsistera tant que ces besoins ne seront pas satisfaits. Les plus marqués étaient ceux de l'égalité, conséquemment de l'extinction des privilèges d'état ou de titres nobiliaires, et la haine des prêtres. L'action religieuse avait produit ses résultats dans les temps passés : désormais impuissante, elle ne saurait qu'être nuisible à une époque de la société où toute coordination doit se fonder sur les lois invariables de l'organisme.

Il y aura crise et guerre intestine, tant que les exigences du grand mouvement révolutionnaire de 1789, ne seront pas satisfaites. L'empire a voulu non seulement l'arrêter, mais le refouler : l'empire quoique brillant de gloire et couvert de l'admiration du monde, a été brisé : il n'a duré dix ans qu'en dormant de gloire son joug de fer, et en s'ouvrant au dehors une carrière immense d'activité. Sa mission était de remuer toute la vieille Europe. Elle est accomplie.

La restauration, dont le nom seul indique la portée, et qui était une mauvaise transaction entre le passé et le présent, qui déclarait l'égalité de tous, et qui conservait des privilèges d'état et de naissance, qui faisait des nobles, des majorats, une religion dominante, qui limitait l'action de la pensée, la restauration portait en elle-même ses élémens de destruction : elle est tombée.

Cette pauvre restauration, quelque peu populaire que fût son contrat, était dans l'impossibilité de l'observer, elle était entraînée par le mouvement : de là ses efforts et ses pirouettemens continuels ennemis de tout progrès, ces changemens fréquens d'hommes et de moyens, système ruineux pour l'Etat, déplorable dans tous ses résultats qui a toute la fatigue du mouvement et toute la stérilité de l'inaction : de là ses dénégations sans fin, ses modifications de la Charte, ses lois exceptionnelles, sa censure, ses violences, ses procès politiques et ses échafauds de 1816, de 1822, ses inévitables mitraillades de 1830.

Et vous voulez la continuer quand elle est tombée en trois jours, malgré ses quatorze siècles de légitimité ! Vous voulez continuer la restauration chamarrée de broderies, vous qui êtes sortis des barricades de juillet ! vous n'avez donc pas vu dans ces grandes journées, la sainte main du peuple flétrir et briser tous ses insignes ? Mais ce que vous avez vu depuis, ce sont les inflexibles et vivaces exigences révolutionnaires qui ne pouvaient manquer de renaître sous vos coups, et auxquelles déjà vous avez été forcé de céder plus d'une fois.

Depuis huit mois vous avez été inquiétés tour à tour par les rassemblemens d'ouvriers, par les émeutes d'octobre, par celles de décembre, de février. Vous les avez toujours présentées comme cause du mal-aise public, tandis qu'elles n'en étaient que les effets. Vous n'avez su jusqu'ici remonter qu'à la cause prochaine de tout événement, sans jamais parvenir à la généraliser ; et du reste, voyez comme en certaines circonstances il nous a fallu subir sous l'influence de la peur les nécessités révolutionnaires. Aux troubles d'octobre, trait de l'abolition de la peine de mort ; en décembre, promesses faites au milieu du danger, et honteusement méconvenues dès qu'il est dissipé ; en février le mécontentement populaire éclate au grand jour. Le pouvoir, frappé de terreur, s'associe pour quelques instans aux sentimens du peuple ; il l'aide dans ses énergiques manifestations ; il brise avec lui les croix et les fleurs de lis ; il promet tout ; la Chambre, juste objet de l'imitation publique, sera dissoute !....

Eh ! non.... ; l'orage est dissipé.... ; rien ne subsiste des promesses arrachées à la peur, rien que les vengeances d'un autorité aussi haineuse qu'elle est aveugle. Les tribunaux et les prisons feront leur office. Les patriotes expieront les fautes du pouvoir : il serait d'un trop mauvais exemple qu'il avouât sa faiblesse.

Vous êtes coupables des rassemblemens d'ouvriers, des émeutes d'octobre, de celles de décembre, de février ; vous le serez de tous les mouvemens qui pourraient éclater et qui ne sont jamais que les symptômes du mal général auquel vous êtes loin de porter remède. Qui peut répondre de l'avenir ? Dans toute fausse position sociale les ames les plus généreuses dont la mission est d'éclairer leur siècle, consomment toute leur énergie en efforts de réaction, et s'offrent les premiers au supplice. A qui donc en imputer le crime, si ce n'est à ceux qui provoquent leur dévouement ? La sublime vertu de Sand ne valait-elle pas mieux que la mort d'un espion de la Sainte-Alliance, et les inspirations de cette ame ardente n'avaient-elles à remplir qu'une mission de sang ?

Croyez-vous qu'un ordre de choses ébranlé par de pareilles secousses soit un état vrai ? Ces ébranlemens, dites-vous, sont artificiels.... Eh ! cessez donc de faire quelques-uns de nous plus forts qu'ils ne le sont. Au milieu de vos défiances, vous êtes condamnés à voir autant d'ennemis que vous avez d'improbateurs : chaque prévision, facile à faire, vous la prenez pour une conspiration ou une menace.

**M. le président** : Accusé Trélat, il m'est impossible de vous laisser attaquer de la sorte les lois établies, si vous ne vous bornez pas à votre défense, je me vois obligé de vous retirer la parole.

**M. Trélat** : J'ai la conviction que tout le mal qui dévore la société vient de la marche du gouvernement.

**M. le président** : Je ne puis pas vous laisser diriger vos attaques contre les lois et le gouvernement ? Ainsi, je vous engage à vous renfermer dans ce qui vous est personnel.

**M. Trélat** : M'empêcher de continuer, c'est entraver ma défense.

**M. le président** : Ce n'est pas entraver votre défense que de vous engager à vous en tenir aux faits qui vous sont personnels.

**M. Trélat** : J'ai demandé à plusieurs reprises quels sont les faits qui me sont imputés ; je ne les connais pas encore, et pourtant une accusation capitale pèse sur moi. Dans quelques instans on demandera à MM. les jurés s'il y a lieu à l'appliquer.

**M. le président** : Vous devez vous rappeler que M. l'avocat-général a singulièrement atténué l'accusation qui pèse sur vous.

**M. l'avocat-général** : L'accusé Trélat pourrait, ce me semble, continuer sa défense ; je déclare que je persiste dans l'opinion que j'ai exprimée hier ; pourtant MM. les jurés auront à examiner les faits imputés à Trélat.

M. Trélat: M. le président, j'insiste pour faire connaître mes pensées à Messieurs les jurés, car pour prononcer il faut qu'ils sachent quel est celui qu'ils vont juger.

M. le président: Eh bien continuez; mais cela me paraît inutile à votre cause.

M. Trélat, continuant: Quand un pouvoir a commencé à s'aliéner les cœurs, on conspire sur la place publique, car les paroles qui s'y font entendre sont souvent des murmures ou des imprécations. Prenez-y garde.

Appelez-vous gouvernement stable ces tiraillemens sans fin; ces cris de vive la république! sur divers points de la France, ces arbres de la liberté plantés dans les villes et les villages? Le seul moyen pour vous de retarder l'application dont les emblèmes vous entourent déjà, c'était d'en réaliser en toute hâte les garanties, les avantages, l'économie.

Et vous préparez des lois restrictives de la pensée, des peines contre les rassemblemens, (prévenez-en donc plutôt la cause) vous qui n'avez pas su, depuis huit mois, donner à la France une loi électorale; vous rétablissez la cour, ses abus, ses vanités; est-ce donc pour voir allouer 45 millions de revenu avec le domaine particulier et les biens de la couronne, un budget de 1500 millions, la continuation des gros traitemens et des privilèges, que la population est en guerre depuis 40 ans, mais depuis 15 surtout que la lutte est devenue corps à corps? Quoi donc! on nous a traqués comme des bêtes fauves, on a tué nos femmes, nos enfans, nos vieillards, on a donné au monde civilisé le spectacle de la plus froide cruauté... pour un changement de personnel dans le pouvoir! Un autre roi, l'instruction publique restée confondue avec les cultes, ce qui est une des monstruosités de la restauration, une religion de la majorité au lieu d'une religion dominante avec les mêmes exigences du clergé, la même aristocratie, les mêmes privilèges auront coûté trois jours de combat, dix mille morts ou blessés... c'est trop cher!

Détrompez-vous; les institutions à obtenir sous la restauration, et celles à exiger depuis la révolution, n'étaient plus les mêmes; les sacrifices de la lutte, les morts qui attendent encore des tombeaux, les révélations des masses et de leurs besoins, les droits de la conquête avaient échangé les positions.

Beaucoup de gens s'effrayent du souvenir de la première révolution: cessons donc de faire de l'histoire au lieu de vivre un peu plus dans le présent. 89 ni 93 n'étaient 1830: chaque temps a sa mission, celle de 93 était terrible; cette époque n'était pas la république, mais bien un temps de transition révolutionnaire, sublime dans ses effets, puisqu'il a sauvé la France de l'étranger.

1789 a produit ses résultats; 1793 a produit les sieges; l'empire a fait sa tâche; la restauration même a rempli la sienne;

1830 est appelé à recueillir les fruits de ces différentes époques. Songeons-y donc au lieu de nous traîner servilement sur les traditions et sur les terreurs du passé.

La restauration convenait à un certain nombre de gens auxquels il ne manquait que ses faveurs pour qu'ils en fussent complètement satisfaits. Ces hommes n'étaient pas la nation, mais à l'exception de quelques esprits droits qui avaient su les reconnaître et les estimer à leur juste valeur, ils lui avaient inspiré quelque confiance par leur opposition momentanée à la marche du gouvernement des Bourbons. Ses distinctions de cour, sa noblesse qu'ils convoitaient avec avidité, allaient à merveille à leurs besoins de domination et de vanité. A la plupart de ces hommes à argent, il ne manquait plus que des honneurs. Ils n'étaient dans les rangs de l'opposition que parce qu'on les repoussait avec dédain: la résistance ne venait pas d'eux.

N'ont-ils pas, dans de certains momens reçu d'hypocrites caresses de ces rois déchus; dans à leurs bals ou bien marché à la suite des processions de Saint-Acheul? N'ont-ils pas protesté, pendant quinze ans, de leur amour pour la légitimité, et invectivé notre première révolution? Les eût-on faits ministres, leur opposition cessait et la paix était conclue... Mais le roi Charles X lui-même les a promus au dernier jour. D'où vient donc qu'un règne sorti des ruines sanglantes de celui qui le précédait n'ait eu rien de mieux à faire que d'exécuter ses dernières paroles?

La révolution faite et le danger passé, ces hommes ont fondu sur elle pour la dévorer. En pouvait-il être autrement, quand nous avons vu surgir au pouvoir, comme applicateurs de la révolution qui avait renversé Charles X, des hommes de Gand et des échafauds de 1816, et surtout le digne complice des crimes de la sainte alliance?

Sous les Bourbons, les patriotes éclairés ne craignaient rien plus qu'un ministère libéral, parce qu'ils savaient quels hommes seraient appelés à le composer.

Sous la branche aînée, c'étaient les jésuites qui toarmaient notre présent et notre avenir; sous la branche cadette, ce sont les doctrinaires de haut et de bas étage. Les entendez-vous, moins timides aujourd'hui, moins caressans qu'ils ne l'étaient d'abord, oser dire avec impudence à un peuple qui pourtant a prouvé sa force, que plus on lui concéderait, et plus il faudrait lui concéder.

Messieurs, dit M. Trélat en terminant, le motif de l'accusation portée contre moi est bien clair: c'est la Société des Amis du Peuple qu'on poursuit encore, et comme on n'a plus osé le faire une seconde fois en vertu de l'article honteux du Code qui attente au droit d'association, on a trouvé plus commode d'impliquer dans un complot le président de cette société bien coupable, si elle l'est de tous les maux qu'on lui a reprochés. N'est-ce pas elle qui était cause de la stagnation du commerce, alors que ses séances étaient publiques? Et pourtant ses séances ont cessé de l'être, et le commerce est loin de reprendre son activité, et les fonds baissent, et la confiance ne renait pas. C'est que le mal est ailleurs où on l'indique. La Société des Amis du Peuple, loin d'en être la cause, a eu l'avantage et la douleur de voir se réaliser toutes les prévisions qu'elle a faites.

Ah! croyez que lorsque chacun est arraché à ses travaux les plus chers, à ses nécessités et à ses affections de famille, il y a une préoccupation grave, un stimulant irrésistible qui pousse, qui trouble, qui entraîne tout citoyen hors de ses habitudes. Quel attrait voulez-vous que chacun trouve dans ses occupations accoutumées quand le pays est en danger? Ce serait l'immobi-

lité de l'homme qui demeure à table quand sa maison brûle.

Si les ouvriers s'agitent, si les jeunes gens les plus enclins aux études sérieuses et aux sciences positives suspendent leurs travaux, si chacun est anxieux et préoccupé, dites à coup sûr que quelque chose d'insolite et de grave tourmenté la société; mais au lieu de perdre notre temps à combattre un à un les symptômes du mal, cherchez-en la cause, sans quoi vous ne ferez que l'exaspérer. La cause, c'est la violence que vous avez opposée aux institutions républicaines que réclame le pays: les mesures de rigueur, les châtimens, la clôture des écoles, la mort même n'arrêteront pas le mouvement de la société. Par la résistance, vous compromettez inutilement votre conservation, car toute résistance sera brisée, et nous serons conquis, ou nous deviendrons Tartares.

Les noms des accusateurs deviennent inséparables de ceux des victimes: on dit Paul-Louis et Debroë, comme par une amère mystification. Ainsi qu'on dit Socrate et Anytus, on dira Eerton et Mangin; Bories et Marchangy, Branger et Marchangy! Voulez-vous donc rentrer toujours dans le même cercle d'absurdes persécutions? Cette perspective est-elle si digne d'envie que vous ne puissiez y renoncer? Mais encore, dans Marchangy, peut-être y avait-il quelque chose d'honorable, car il mourut de chagrin. Il fut un homme de sang; mais il ne déserta pas la cause qu'il avait embrassée: il n'avait pas défendu les accusés du 19 août 1820 et leurs principes avant de s'élaner dans la sanglante arène.

Ce discours est accueilli par des marques d'approbation dans l'auditoire.

L'audience est levée à cinq heures et remise à demain dix heures. MM. Pécheux-d'Herbiville et Guillej porteront la parole.

Errata. — Dans le numéro d'hier, réquisitoire de M. l'avocat-général, 8e colonne, au lieu de: Si l'accent de notre voix avait quelque chose d'énergique, soyez persuadés que cela tiendrait moins à l'insistance que nous pourrions mettre à soutenir l'accusation qu'à notre organisation publique, lisez: physique. — 9e colonne, au lieu de: Le fait le plus grand, lisez: le plus grave. — 11e colonne, au lieu de: Il ne se trouverait pas davantage un magistrat qu'on pût soupçonner d'avoir conçu l'atroce pensée de provoquer la sacrilège espérance d'obtenir une injuste condamnation, lisez: d'avoir conçu l'atroce pensée, la sacrilège espérance de provoquer, d'obtenir une injuste condamnation.

RECTIFICATION.

Je viens vous prier de rectifier le texte de ma déposition à la Cour d'assises dans l'audience d'hier.

Après avoir rendu un juste hommage au caractère de l'accusé Guillej, dont les opinions m'avaient toujours, dans des relations fréquentes, paru contraires à celles que lui prête l'accusation, j'ai déclaré qu'au moment où l'arrêt des pairs fut connu au Louvre, une indignation générale s'est manifestée d'une façon plus ou moins énergique par chacun: qu'au milieu du tumulte où les gardes nationaux de la banlieue criaient aussi fort que personne, j'avais entendu ces cris divers: Mort aux ministres; courons à la Chambre des pairs; retournons chez nous; conduisons les pièces au peuple; mais que la masse des artilleurs avait crié: Défendons nos pièces. Que du reste en ce moment MM. Guinard et Cavaignac n'étaient point au Louvre; que je n'y avais vu alors aucun des autres accusés.

Sur l'invitation réitérée de M. l'avocat-général, de dire si dans ma conviction personnelle, je pensais que des canonniers auraient livré les pièces, j'ai fait une réponse dont le sens était que malgré les cris proférés dans la première indignation, les pièces n'auraient été livrées à qui que ce fût.

Quant au fait des cartouches: j'ai expliqué comme dans la nuit du 21 au 22 déc., j'en avais fait la demande au gouverneur du Louvre, à qui je faisais observer que sans cartouches, nos mousquetons seraient inutiles en cas d'une attaque nouvelle; que M. Carrel m'avait invité à revenir plus tard, tout paraissant tranquille alors, et le besoin de cartouches nullement urgent, qu'une demi-heure après, retourné près du gouverneur, j'avais reçu des cartouches, que je les avais emportées dans mon schako pour en distribuer la plupart aux canonniers de ma pièce; et ce qui me restait après cette distribution, à d'autres artilleurs de ma connaissance.

V.-L. ROUSSEL.

RÉCLAMATION.

Paris, 12 avril.

Monsieur,

Vous publiez aujourd'hui dans votre feuille, une lettre de MM. Degouze et Carel, relative au procès politique, actuellement pendu devant la Cour d'assises. J'y lis le passage suivant qui se trouve d'ailleurs appuyé par quelques dépositions de témoins.

« A neuf ou dix heures du soir, (le 21 décembre), je retournai au Louvre avec le général Delaborde. Une grande rumeur existait: la méfiance régnait entre les gardes nationaux et les artilleurs; elle avait été fomentée toute la journée, et je dois dire qu'il arrivait des rapports au Palais-Royal. Ces rapports, faits par des artilleurs, notamment par M. Rondeau, au général Rumigny, augmentaient l'aigreur contre l'artillerie. Ces rapports étaient faits d'heure en heure, etc. »

Je desire que le public sache bien que ce n'est pas de moi qu'il est question dans cette lettre et dans les dépositions des témoins, et que je n'ai d'autre rapport que celui du nom avec la personne qui y est indiquée; je ne la connais même aucunement.

RONDEAU,

Avocat agréé au Tribunal de commerce, Sous-lieutenant des grenadiers de la garde nationale.

PARIS, 13 AVRIL.

— Une ordonnance de police du 9 avril pour assu-

rer l'application uniforme des dispositions de la loi du 10 décembre 1830, relatives aux crieurs publics d'écrits imprimés, ordonne qu'à compter de ce jour, la remise des exemplaires des écrits énoncés au deuxième paragraphe de l'art. 3 de la loi du 10 décembre 1830, aura exclusivement lieu dans les commissariats de police ci-après:

Quartier du Faubourg-Saint-Germain, rue du Bac, n° 38;

Quartier de l'Observatoire, rue Saint-Jacques, n° 244;

Quartier de l'Hôtel-de-Ville, rue du Martois, n° 16;

Et quartier de la Porte-Saint-Denis, rue Neuve-Saint-Denis, n° 5.

Les crieurs ne pourront annoncer les écrits qu'ils distribueront autrement que par leur titre; les extraits de journaux ne pourront être criés que comme extraits, avec le titre du journal, sans qu'il soit permis, en aucun cas, de lire ou débiter les sommaires des matières qui y seront contenues.

Tout crieur qui contreviendra à cette défense sera immédiatement arrêté et poursuivi correctionnellement, conformément aux art. 3 et 7 de la loi du 10 décembre 1830.

Les commissaires-priseurs à Paris se sont réunis en assemblée générale le 12 de ce mois, pour souscrire à l'emprunt de 120 millions: la souscription a déjà produit 2000 fr. de rente 5 p. %, au capital de 40,000 f. Indépendamment de cette souscription collective, plusieurs commissaires-priseurs avaient déjà souscrit isolément.

Hier à huit heures du soir, une quarantaine d'individus rassemblés sur la place du Châtelet, arrachèrent le drapeau tricolore de la barraque d'un marchand de tisane, en criant; Vive la république! portons-nous aux prisons. Des ouvriers qui se trouvaient là se jetèrent sur eux, arrêtrèrent six des plus mutins, et les conduisirent à la préfecture de police, aux cris de vive le Roi!

La Cour d'assises (2e section) a condamné aujourd'hui par défaut M. Mané, gérant de la Tribune, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à une année d'emprisonnement et 6000 fr. d'amende. Vainement M. Moulin, avocat de M. Mané, a-t-il réclaté avec instance une remise; vainement M. Mané a-t-il pris l'engagement de se présenter au jour qu'il plairait à M. le président de fixer: la Cour a retenu la cause, et l'a jugée en l'absence de M. Mané, qui s'est pressé de se retirer.

M. Bastide, capitaine de l'ex-troisième batterie de l'artillerie de la garde nationale, nous écrit pour réclamer contre cette allégation qu'il aurait donné sa parole d'honneur à M. de Rumigny, de ne pas entrer dans le mouvement, et il ajoute qu'il n'a jamais eu aucune relation avec M. de Rumigny.

En même temps nous recevons une lettre de M. Barré, capitaine d'artillerie de la 6e légion, qui déclare avoir déposé que M. de Rumigny lui avait dit qu'on ne devait point se méfier de M. Bastide, parce qu'il avait donné sa parole d'honneur de ne point entrer dans le mouvement. « A qui M. Bastide avait-il fait des promesses? ajoute le témoin. C'est ce que j'ignore, et ce que je n'ai pu dire. Je n'ai fait que répéter ce que m'a dit M. de Rumigny et ce qui m'a été confirmé par M. Emecse. »

Le Rédacteur en chef, gérant, Darmainy.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR AUTORITE DE JUSTICE,

SUR LA PLACE PUBLIQUE DU CHATELAI DE PARIS,

Le samedi 16 avril, midi.

Consistent en tables, chaises, commode, secrétaire, bureaux, chiffonnier, et autres objets, au comptant. Consistent en différents meubles, pendule, vases en porcelaine, rideaux, et autres objets, au comptant. Consistent en tables, pupitre, poêle, chaises, commode en placage, console, et autres objets, au comptant. Consistent en tables, bibliothèque, bureaux, volumes, glaces, secrétaires, et autres objets, au comptant.

Rue Blaise, n. 18, le samedi 16 avril, midi. Consistent en différents meubles, et autres objets, au comptant. Rue Neuve-Saint-Etienne, n. 17, le samedi, 16 avril. Consistent en quelques ustensiles de cuisine, 100 bouteilles de vin, et autres objets; au comptant.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Jugemens de déclarations de faillites du 12 avril 1831.

Scheffer, serrurier-ferrier et tenant garni, passage Saulnier, n. 10. (J.-c., M. Martin; agent, M. Dumas, rue Bertin-Poirée, n° 5.) Gallot, limonadier, rue des Deux-Ecus, n. 33. (J.-c., M. Sibout-Richer; agent, M. Aneolin, quai de Béthune, n. 6.)

BOURSE DE PARIS, DU 13 AVRIL.

AU COMPTANT.

5 p. 0/0 85 f 25 50 25 86 f 86 f 25 30 86 f 86 f 10 25 15 40 30 40 50 60 50 87 f 86 f 75 60 50 60 20. 4 0/0 72. 3 p. 0/0 57 f 57 f 10 57 f 56 f 75 60 85 75 80 75 57 f 58 f 90 57 f 57 f 10 57 f 56 f 90 57 f 57 f 15 10 50 35 50 60 70 58 f 57 f 90 60 90 75 50. Actions de la banque. Rentes de Naples, 61 f 63 f 40 50 64 f 64 f 25 10 64 f. Rentes d'Esp., cortés, 12 1/2. — Emp. roy. 64. — Rente perp. 45.

A TERME.

	1er cours	pl. haut	pl. bas	dernier.
5 0/0 fin courant	80 25	86 90	85 "	86 40
3 0/0 "	54 50	58 "	56 50	57 00
Rentes de Nap.	63 "	64 "	63 "	64 "
Emp. roy.	" "	" "	" "	" "
Rentes perp.	45 "	" "	" "	" "

Enregistré à Paris, le folio 252. Reçu au franc dix centimes

